



Compte Rendu sommaire

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 05 MAI 2011

Le Président Jean-Paul Vadot déclare la séance du bureau communautaire ouverte à 18 h 00.

Présents : Janine Anceau, Jean Marie Boisselier, Dominique Girard, Raoul Langlois, Jean Pierre Morin, Serge Perron, Jean-Paul Vadot, Joël Vadot, Cédric Vautier.

Représentés : Hombeline Hélie- Barbié (procuration à Jean-Paul Vadot)

Absents : Michel Bourdon, Claude Lapostolle

Secrétaire de séance : Cédric Vautier

Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire l'ajout de deux questions diverses à l'ordre du jour relatives aux tarifs des séjours d'été 2011 ainsi que des mini camps et veillées, proposition acceptée à l'unanimité.

Le travail du Bureau Communautaire se déroule suivant les points prévus à l'ordre du jour suivant :

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1

ENFANCE JEUNESSE

ADOPTION DES TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011 JUSQU'A LA RENTREE SCOLAIRE 2012/2013

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les nouveaux tarifs (et leurs modalités d'application) pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- Précise qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'à la rentrée scolaire 2012/2013,
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N° 2

ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs pour les accueils de loisirs sans hébergement (et leurs modalités d'application) tels que présentés en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION N°3

ENFANCE JEUNESSE

ACCUEILS DE LOISIRS/ CONVENTION AVEC LA VILLE D'AUXONNE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE, ETE 2011

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve, pour les Accueils de Loisirs de l'été 2011, la convention avec la Ville d'Auxonne pour l'utilisation de la piscine municipale,
- Autorise le Président à la signer ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION DIVERSE N°1

ENFANCE JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS POUR MINEURS : ADOPTION DES TARIFS DES SEJOURS D'ETE 2011

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les séjours d'été dans le cadre de l'Accueil de Loisirs pour Mineurs.

	Quotients	Tarifs
Tranche 1	0 à 300,99 €	230 euros
Tranche 2	301 à 500,99 €	245 euros
Tranche 3	501 à 700,99 €	280 euros
Tranche 4	701 à 900,99 €	295 euros
Tranche 5	901 à 1200,99 €	315 euros
Tranche 6	au-dessus de 1201 €	350 euros

- Précise que le paiement se fera à l'inscription, soit en totalité, soit à hauteur de 50 % du montant avec versement du solde dans les 30 jours.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

QUESTION DIVERSE N°2

ENFANCE JEUNESSE

ACCUEILS DE LOISIRS/ ADOPTION DES TARIFS MINI CAMPS ET VEILLEES

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve les tarifs pour les Mini-Camps et les Veillées tels que présentés en annexe à la présente délibération,**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le mardi 10 mai 2011,

P. o. : Le Président,

AUXONNE
VAL DE SAÔNE
Jean-Paul Vadot


